



Infos Touquin

N°99

juin 2025

Chères Touquinoises, chers Touquinois,

Comme chaque année, ce bulletin communal est l'occasion de vous présenter les projets à venir et de faire un point sur la situation budgétaire de notre commune.

Concernant le budget, vous trouverez dans les pages suivantes le détail des principales dépenses et recettes ainsi qu'une note de présentation. Il est à retenir que la gestion rigoureuse et responsable que nous avons menée tout au long de l'année nous a permis de dégager un excédent budgétaire de **296 000 €**, qui nous permettra de financer les projets de 2025.

Parmi les réalisations majeures, la **réfection complète de la route et des trottoirs de la résidence Saint-Étienne** a été finalisée le mois dernier, améliorant nettement le confort et la sécurité de tous. Les travaux de rénovation de l'**ancienne maison des associations**, située derrière la mairie, sont également achevés. Ce bâtiment accueille désormais les **infirmières du village**, dans des locaux fonctionnels et adaptés à leur activité ainsi que le cabinet du Dr Paltrier et un logement mis en location.

Nous avons également procédé à l'**achat de l'ancien bureau de poste** (pour 1€ symbolique) et du **garage attenant** (pour la somme de 25 000€), en vue de futurs aménagements.

Nous poursuivrons par :

- la création d'une **aire de jeux pour enfants**, qui viendra compléter le city stade et enrichir notre offre d'équipements pour la jeunesse.
- l'installation de **candélabres solaires** rue de la Fosse aux Cloches, afin de sécuriser les trajets des piétons, notamment des écoliers.
- le **déploiement de la fibre optique** par le syndicat Seine-et-Marne Numérique dans les zones isolées ou non couvertes lors du premier passage. La commercialisation est attendue d'ici la fin de l'année.

Malgré cette dynamique, notre budget demeure contraint. C'est pourquoi, **comme l'année dernière**, nous ne recruterons pas de personnel saisonnier cet été. Nos deux agents communaux accomplissent un travail remarquable toute l'année, mais, comme tout un chacun, ils ont droit à leurs congés. Il est donc essentiel que **tout le monde participe à l'entretien de son trottoir et des abords de sa propriété**. Le désherbage, le nettoyage et le respect du cadre de vie sont l'affaire de tous.

Je rappelle également l'importance de veiller à ce que **les haies, arbres et plantations ne débordent pas sur la voie publique**. Cela peut gêner la circulation des piétons et véhicules, voire représenter un danger. Un simple geste d'entretien permet d'éviter ces désagréments.

Merci à toutes et à tous pour votre implication et votre attachement à notre village. C'est grâce à votre engagement que **Touquin reste un lieu où il fait bon vivre, dans le respect, la solidarité et l'esprit collectif**.

Enfin, nous souhaitons la bienvenue à Elsa et Antoine qui tiennent le food truck Route 77 et qui dorénavant nous proposeront des burgers le mercredi (une semaine sur deux), place la Mairie. Leur prochain passage à TOUQUIN est prévu le 18 juin 2025.

Le Maire,
Sophie Chevrin

COMMUNE de TOUQUIN

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet www.touquin.fr.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée) et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 21 mars 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de finaliser les travaux du programme de voirie signé en 2023 (Résidence Saint-Etienne) et les travaux de réhabilitation du bâtiment situé derrière la mairie pour y installer le cabinet des infirmières, mettre en location le logement créé et de demander le versement des subventions octroyées pour ces travaux par le Conseil départemental et la Région.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la section de fonctionnement relative à la gestion des affaires courantes (achat petit équipement, entretien des bâtiments, consommation eau/gaz/électricité, salaires des agents...), de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir en réalisant travaux (voirie, bâtiment, éclairage public...) et achats importants.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux loyers des logements rénovés, aux dotations versées par l'État (dotations en constante diminution) et à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal et les indemnités des élus, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, l'entretien de la voirie, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les participations dans les différents syndicats (dont les écoles) et les intérêts des emprunts.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement

constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement.

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	232 676 €	Excédent 2024 reporté	141 749 €
Dépenses de personnel	284 400 €	Recettes des services	43 900 €
Autres dépenses (Indemnités élus - syndicats des écoles/collège (210 000 €) - service défense incendie)	309 486 €	Impôts et taxes	596 100 €
Dépenses financières Intérêts emprunts	27 500 €	Dotations et participations	236 500 €
Autres dépenses FNGIR...	83 152 €	Recettes de gestion courante (loyers...)	57 000 €
Virement à la section Investissement	130 000 €		
Total dépenses réelles	1 067 214 €		
Charges (écritures d'ordre entre sections)	8 035 €		
Total général	1 075 249 €	Total général	1 075 249 €

c) La fiscalité

Le budget 2025 est toujours fortement impacté par une inflation record, l'augmentation du prix de l'énergie, la hausse du SMIC et du point d'indice des fonctionnaires territoriaux, ainsi que par la baisse des dotations de l'État (- 50 000 € par rapport à 2024).

Les membres du conseil municipal ont donc décidé d'augmenter les taux appliqués sur le foncier bâti et le foncier non bâti de 1,02 point.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, etc.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : Versement d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2024- récupération de la TVA sur une partie des travaux réalisés en 2024 - les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les autorisations d'urbanisme (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la rénovation de bâtiments communaux, à la réfection du réseau d'éclairage public, aux travaux de renforcement de voirie, etc.).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Déficit 2024	261 082 €	Versement de la section de fonctionnement et couverture déficit	285 083 €
Remboursement d'emprunts	56 800 €		
Modernisation éclairage public (fin des travaux 2024)	35 900€	Récupération TVA sur travaux 2024	140 000 €
Réhabilitation bâtiment communal (fin des travaux 2024)	177 359 €	Taxe aménagement	35 000 €
Travaux de voirie Rue Saint Etienne (fin marché 2023)	151 268 €	Subventions totales sur travaux 2024 (solde) et 2025	340 500 €
Agrès – aire de jeu Complément existant	25 000 €	Cession d'un terrain	6 500 €
Extension réseau éclairage public Fosse aux Cloches	26 700 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	2 681 €
Achats divers : bâtiment – terrains logiciels secrétariat etc.	39 500 € 36 155 €		
Écriture d'ordre intégration Etudes au compte 21	16 416 €	Écriture d'ordre intégration Etudes au compte 21	16 416 €
Total général	826 180 €	Total général	826 180 €

c) Les principaux projets de l'année 2025 sont les suivants :

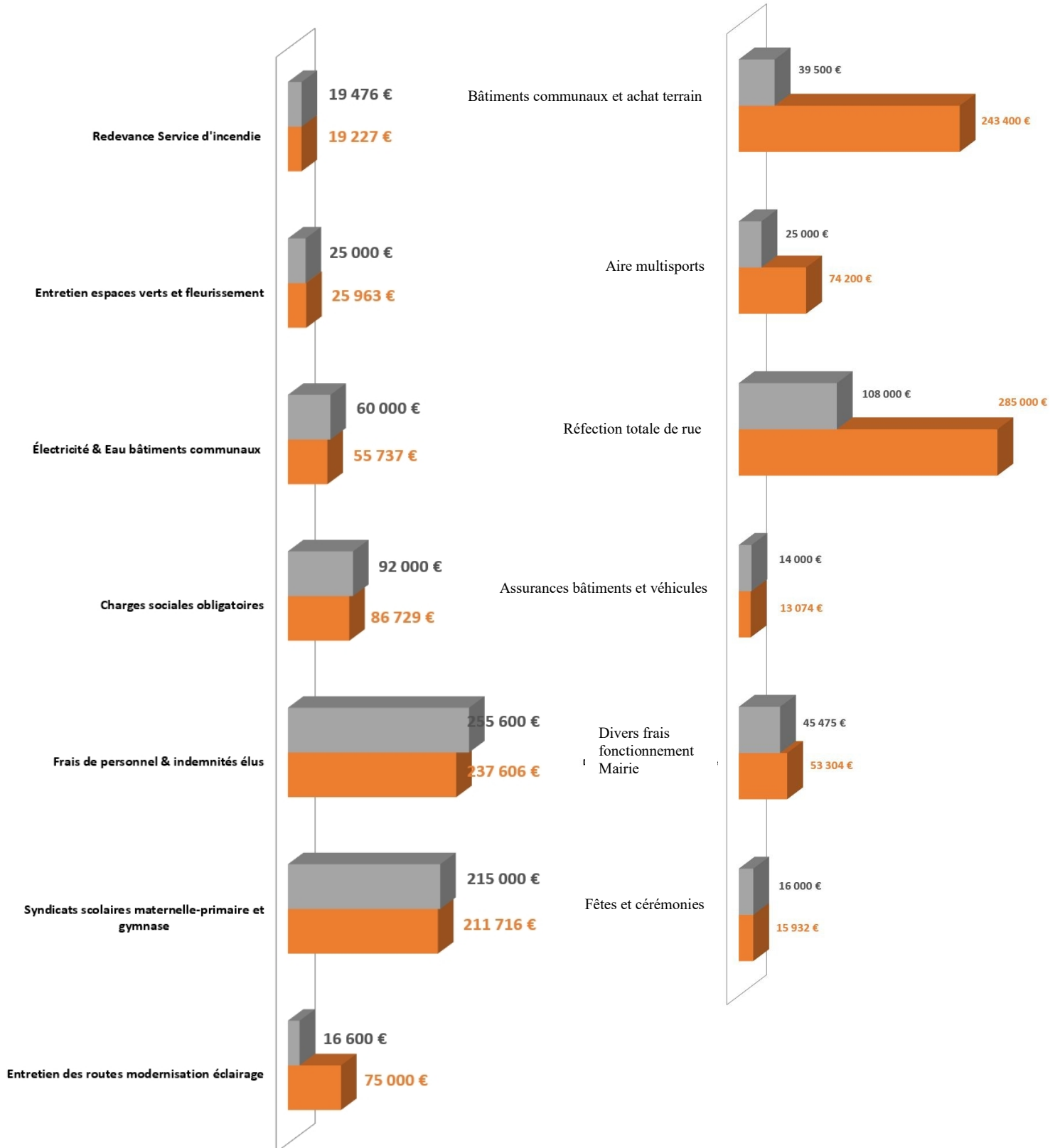
Le conseil municipal a décidé de finaliser les travaux en cours, à savoir les travaux de voirie rue Saint Etienne et de réhabilitation du bâtiment situé à l'arrière de la mairie, d'améliorer l'aire de jeu des enfants et d'étendre le réseau de l'éclairage public (lampadaires solaires) dans la rue de la Fosse aux Cloches au niveau des nouvelles constructions ne bénéficiant pas d'un éclairage à ce jour (subvention : 6 667 €).

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L.2121-26, L.121-17, L.4132-16, L.5211-46, L.5421-5, L.5621-9 et L.5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

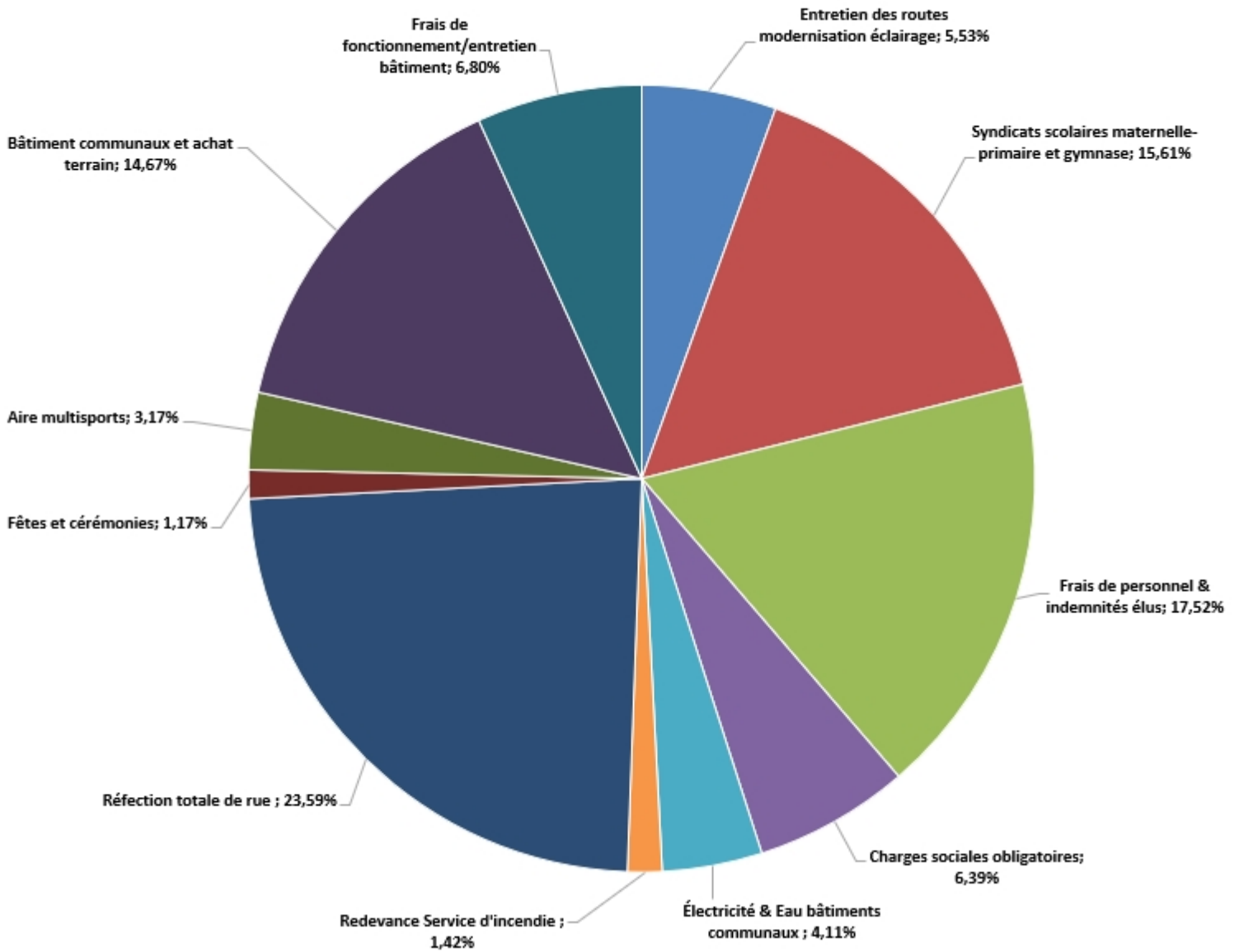
Le Maire,
Sophie CHEVRINAIS

Principales dépenses réalisées en 2024 et prévues en 2025

■ Prévues 2025 ■ Réalisées 2024

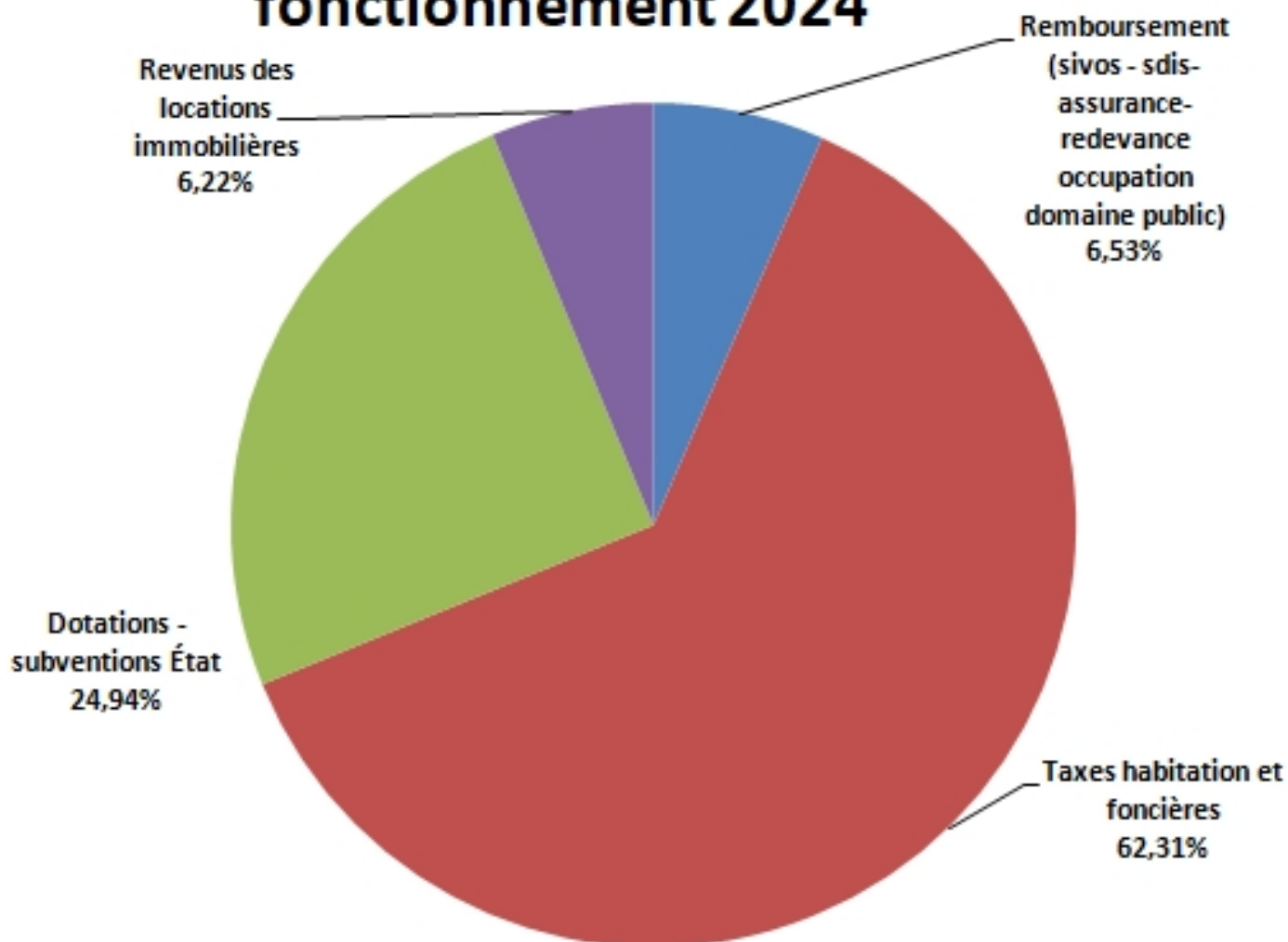


Répartition dépenses 2024



Aurélien RACINET, aidé par les agents communaux, en train de dégager l'impasse de la Vallée après la chute d'un arbre en janvier 2025.

Répartition des recettes de fonctionnement 2024



A gauche : travaux d'électricité rues de la mare à Dôme et des Francs Bourgeois –A droite : les infirmières de TOUQUIN, Mégane, Marilyn et Gaby dans leur nouveau cabinet derrière la mairie.

8 mai 1945 : l'Allemagne capitule.



Quelques « unes » de journaux parus le 8 mai 1945. Ci-contre : à PARIS, des jeunes filles portent des robes aux couleurs des drapeaux des Alliés. (Source : Rue des Archives/TAL – colorisée)



7 – 8 ou 9 mai 1945 : quelle date pour la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe ?

C'est à REIMS le lundi 7 mai 1945, peu avant 3 heures du matin, que la reddition de l'armée allemande est signée par le maréchal Alfred JODL en présence de généraux alliés. La signature de cet acte, stipulant que les combats doivent cesser le lendemain 8 mai à 23 heures, provoque la fureur de STALINE qui exige que la capitulation ait lieu à BERLIN, où les soldats de l'Armée rouge règnent en maîtres. Un deuxième acte est donc signé dans la banlieue de la capitale du Reich par une délégation allemande cette fois dirigée par le maréchal KEITEL, en présence des représentants des quatre puissances victorieuses. Il doit entrer en vigueur à 23 heures, heure locale, soit le 9 mai, à 1 heure du matin, heure de MOSCOU. Bien que la capitulation allemande ait eu lieu le 7 mai, la date retenue pour la célébration de la fin officielle de la Seconde Guerre mondiale en Europe sera celle de la cessation des combats, soit le 8 mai pour les pays occidentaux et le 9 mai pour l'Union soviétique – et aujourd'hui la Russie.

En réalité, il faudra attendre trois jours encore pour que la libération de la France soit enfin complète. En effet plusieurs forteresses du mur de l'Atlantique ne déposent les armes qu'après la signature de la capitulation à REIMS et la dernière sera la poche de LA ROCHELLE le 11 mai.

8 mai 2025 : le quatre-vingtième anniversaire de la capitulation allemande est célébré partout en France.

A TOUQUIN, c'est à 11 h 45 que le cortège, avec en tête les porte-drapeaux des Anciens Combattants et du Souvenir français ainsi que les pompiers du CPIA, suivis des adjoints, de conseillers municipaux et de plusieurs Touquinois, a quitté la place de la Mairie pour se rendre au Monument aux Morts.

Jean-Pierre DELAHAYE, premier adjoint, a d'abord lu le message de Sébastien LECORNU, ministre des Armées, et de Patricia MIRALLES, secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants et à la Mémoire. Puis Christian CORDIER, président des associations du Souvenir français et des Anciens Combattants, a lu le message de l'UFAC (Union française des associations de combattants et de victimes de guerre). Deux gerbes ont ensuite été déposées au pied du monument, l'une au nom de la Commune et l'autre au nom des Anciens Combattants. Après la sonnerie aux Morts, interprétée au clairon par Michel RONDEUX, les noms gravés sur le monument ont été solennellement cités par Christian CORDIER avant que les participants ne chantent La Marseillaise. Pour conclure ce moment, tous se sont retrouvés derrière la mairie pour le verre de l'amitié.

Ci-dessous ; quelques photos de la cérémonie du 8 mai 2025 à TOUQUIN.

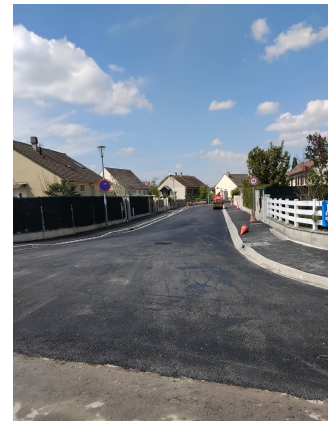


Un départ à la Société archéologique de TOUQUIN



Jeudi 20 mars les membres de la SAT, Sophie CHEVRINAIS, maire de TOUQUIN, des adjoints et conseillers municipaux étaient réunis à la mairie pour remercier Isabelle BOYER de son implication durant toutes ces années au service de l'association dont elle faisait partie depuis 2011 et qu'elle doit quitter en raison d'un déménagement. Unanimement appréciée pour sa gentillesse et la qualité de son travail dans l'équipe dirigeante, elle ne laisse que des regrets.

La réfection de la rue de la Résidence Saint-Etienne



Printemps 2025 : l'activité des associations



Ci-contre : deux photos prises pendant le troc vêtements de printemps, organisé par Graines à venir le samedi 5 avril de 14 h à 16 h.



Ci-dessus : les Journées sport et vacances pour les enfants de 4 à 12 ans organisées par Jeunesse et Avenir les 15, 16 et 17 avril - Ci-dessous : le carnaval de Touquin, organisé par Graines à venir, qui s'est déroulé le samedi 22 avril de 17 h à 21 h, avec au programme bal dansant animé par DJ TUZ ainsi que des ateliers maquillages et confection de masques de carnaval.



LA MAIRIE VOUS INFORME

☞ **L'adresse du nouveau cabinet des infirmières est la suivante : 5C place de la Mairie.** Une permanence (sans rendez-vous) y est assurée, de 11 h à 11 h 30, du lundi au vendredi pour tous les soins, et le samedi sur rendez-vous téléphonique de préférence. tél : 01 64 04 10 11.

☞ **Pour les amateurs de burgers :** le food truck Route 77 est présent un mercredi sur deux (semaines impaires) depuis le 21 mai, place de la Mairie, de 18 h 30 à 21 h. Prochain passage mercredi 18 juin. Menus disponibles sur l'application Panneau Pocket.

☞ Le bureau de poste, place de la Mairie, est définitivement fermé. Dorénavant les opérations postales s'effectuent au bar tabac - relais poste Le Jupiter, 8 rue de Lureau.

Retrouvez l'actualité de la Commune sur l'application



100% GRATUIT **100% ANONYME** **0% PUBLICITÉ**

Disponible aussi sur ordinateur et tablette

Suivez le guide pour télécharger simplement l'application et recevoir nos actualités en temps réel

- Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette.
- Tapez ensuite "PanneauPocket" dans la barre de recherche puis cliquez sur "Installer". L'application est gratuite !
- Une fois l'application PanneauPocket ouverte, recherchez la commune, le code postal ou cliquez sur "Autour de moi".
- Enfin, cliquez sur le ❤️ pour ajouter la commune à vos favoris et recevoir les notifications. Bonne utilisation !

BONNE UTILISATION !

Encore plus simple, scannez pour télécharger l'appli !



DATES À RETENIR

☞ **Samedi 14 juin, à partir de 14 heures :** réouverture du musée avec la nouvelle salle d'exposition.

☞ **Samedi 14 juin à partir de 14 heures et dimanche 15 juin à partir de 10 heures :** Journées européennes de l'archéologie - : animations proposées par l'association Castrum Tulquinum (marché, construction de mur en torchis...). Programme à venir sur le panneau lumineux.

☞ **Dimanche 15 juin :** spectacle de fin d'année proposé par l'association Jeunesse et Avenir à la salle communale (ouverture des portes à 13 h 45 - 14 h : danse / 14 h 30 : théâtre / à partir de 15 h 30 : savate forme, boxe et step). À cette occasion, les inscriptions pour l'année prochaine seront ouvertes.

☞ **Vendredi 20 juin de 18h30 à 20h30 :** dans la cour de l'école Saint-Etienne : kermesse avec tombola organisée par l'association Graines à venir.

Samedi 21 juin, à la salle des fêtes de 14h30 à 16h30 : Olympiades organisées par l'association Jeunesse et Avenir - ateliers sportifs proposés à tous les enfants de 4 à 11 ans (adhérents ou non).

Dimanche 22 juin, Fête de la musique : de 14h30 à 18h30 - 19h, sur le parking de la salle communale, 3 groupes de musique proposeront un concert, Les Pantoufleur's / Les Pepperminds et les Seventy beps.

Les ventes à emporter

► **Pizzas et paninis à emporter : le samedi soir sur la place de la Mairie** (« Dina Store » - tél : 07 82 19 80 60 - www.dinastore.fr)

► **Burgers proposés par le food truck Route 77 un mercredi sur deux (semaines impaires), place de la Mairie de 18 h 30 à 21 h.**

PanneauPocket est une application mobile simple et efficace permettant à tous les citoyens d'être informés et alertés en temps réel des événements de leur commune.

Nous vous invitons à télécharger cette application gratuite en vous aidant des indications inscrites sur le flyer ci-dessus.

Informations utiles :

- POMPIERS : 18 SAMU : 15 POLICE : 17
☞ URGENCES : 112
☞ GENDARMERIE de ROZAY : 01 64 25 60 28
☞ MAIRIE de TOUQUIN :
Tél : 01 64 04 15 29
Courriel : mairie@touquin.fr
Service urbanisme : urbanisme@touquin.fr
Site internet : www.touquin.fr
☞ SERVICE de livraison des repas à domicile :
Tél : 01 64 04 15 29
☞ PORTAGE des médicaments à domicile :
Tél : 07 82 37 07 18
☞ DOCTEUR PALTRIER : 01 64 20 12 73
☞ CENTRE DE LOISIRS DE TOUQUIN :
Tél : 06 74 24 63 78
Courriel : enfance.cepc@charlotte3c.fr
☞ SERVICE PETITE ENFANCE DE COULOMMIERS :
Tél : 01 64 75 30 90
Courriel : petite.enfance@paysdecoulommiers.fr
☞ INFIRMIÈRES de TOUQUIN : 01 64 04 10 11
☞ TAXI MDC - Mickael DI CERBO (conventionné organismes d'assurance maladie - agréé tiers payant toutes distances) : Tél : 06 18 95 10 67
☞ URGENCE Électricité : 09 72 67 50 77
☞ URGENCE Gaz : 0 800 47 33 33

Secrétariat de mairie : horaires d'ouverture

- lundi : fermé
- mardi : 15 h - 17 h
- mercredi : fermé
- jeudi : 15 h - 17 h
- vendredi : 15 h - 17 h
- samedi : 9 h - 12 h

Opérations postales : bar - relais poste Le Jupiter - 8 rue de LUREAU